



SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 10
PRESENTS : 7
ABSENTS : 4

Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon

**DELIBERATION N°2023-D-036
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes
le département

Envoyé en préfecture le 31/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le
ID : 005-210501342-20231020-2023_D_036-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Geneviève GRANET,

Etaient absents : , Raphaël LAURES, Paul Emile LARDY (a donné procuration à JL BERARD) Anne DELCROIX (a donné procuration à Patrick DELAVACHERIE), Roland BERNAUDON (a donné procuration à Geneviève GRANET)

Date de la convocation : 12/10/2023
Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

Objet : Plan de financement de l'étude et des travaux d'aménée d'eau potable aux Traverses

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des demandes de financements de l'étude et des travaux d'aménée d'eau potable aux Traverses le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes	
Travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT HT
Etude et travaux d'aménée d'eau potable aux Traverses	181 800.00 €	218 160.00 €	DETR 2024 30%	54 540 €
			DEPARTEMENT Hautes Alpes 20%	36 360 €
TOTAL DES DEPENSES			Agence de l'eau 20%	36 360 €
			Autofinancement 30%	54 540 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

APPROUVE le projet et son contenu,
APPROUVE le plan de financement de l'opération,
AUTORISE Le Maire à faire les demandes auprès de l'état, du Département des Hautes Alpes et de l'Agence de l'eau et de les informer de toute modification des éléments mentionnés
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

